



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ARRONDISSEMENT DE LENS : EXTENSION DE L'INTERDICTION DE TOUT RASSEMBLEMENT VISANT A RÉALISER DES DÉMONSTRATIONS DE TUNING LES WEEK-ENDS D'OCTOBRE 2022

Arras, le 7 octobre 2022

Des rassemblements sauvages visant à réaliser des démonstrations de tuning sont régulièrement constatés sur l'arrondissement de Lens.

Le 11 septembre 2021, une course de vitesse entre participants à un tel rassemblement dans la zone industrielle des « Portes du Nord » à Libercourt, a conduit à un dramatique accident mortel.

Afin d'éviter que cette situation dramatique ne se reproduise Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, avait décidé par arrêté préfectoral du 30 septembre 2022 d'interdire tout rassemblement de personnes et de véhicules, dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning durant les week-ends d'octobre 2022 : 30 septembre – 3 octobre / 7-10 octobre / 14-17 octobre / 21-24 octobre / 28 octobre au 2 novembre, sur les secteurs suivants :

- l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora Lens 2 à Vendin-le-Vieil ;
- la rue des Frères Lumière à Vendin-le-Vieil ;
- les parkings de la zone commerciale Intermarché à Carvin ;
- les parkings de la zone commerciale Maison Plus à Hénin-Beaumont, notamment ceux du magasin « Electro dépôt » ;
- les parkings du stade Bollaert-Delelis à Lens ;
- la zone industrielle des « Portes du nord » à Libercourt ;
- la rue Blaise Pascal à Libercourt.

**Le préfet du Pas-de-Calais a décidé d'étendre cette mesure, par arrêté préfectoral du 7 octobre 2022, à l'ensemble des parkings des zones commerciales de Cora à Courrières.**

Tout contrevenant à cette interdiction est passible de sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R 610-5 du code pénal.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)